



ALLIANCE

POLICE NATIONALE

Le 13 septembre 2021



LORS DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE SE DEROULANT LE 7 SEPTEMBRE 2021, VOS ELUS ALLIANCE POLICE NATIONALE ONT SAISI MONSIEUR LE PREFET CONCERNANT LA DEMANDE FAITE AUX FORCES DE L'ORDRE DE PRESENTER LEUR PASS SANITAIRE AUX AGENTS DE SECURITES DES CENTRES HOSPITALIERS LORS DES MISSIONS LES CONDUISANT A ENTRER DANS CES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ESCORTE, GARDE STATIQUE...)

PASS SANITAIRE INDIQUANT LE NOM, PRENOM ET DATE DE NAISSANCE DE L'AGENT !

MONSIEUR LE PREFET NOUS REpond QUE LES FORCES DE L'ORDRE SONT EXEMPTES DE PRESENTER UN PASS SANITAIRE QUAND ELLES ACCOMPAGNENT DES GARDES A VUE DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET QUE LE MESSAGE SERA DIFFUSE AUX ETABLISSEMENTS CONCERNES.

ALLIANCE POLICE NATIONALE. LE SYNDICAT QUI DEFEND L'INTERET DE TOUS LES POLICIERS



ALLIANCE Police Nationale

FORCE D'ACTION, FORCE DE PROPOSITIONS !

Le bureau départemental 35